

**SELARL GPS AVOCATS
Cabinet VALENCE
Immeuble le Valentia
62, avenue Sadi Carnot
26 000 VALENCE**

SELARL GPS AVOCATS - Me Florence SERPEGINI

Avocat plaident
62 avenue Sadi Carnot 26000 VALENCE

SELARL BALK-NICOLAS - Me Emmanuelle BALK-NICOLAS

Avocat postulant
3 rue Vis 29000 QUIMPER

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION :

A l'audience de vente du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de QUIMPER (29), siégeant à ladite ville au Palais de Justice.

DE TROIS LOTS SUR LA COMMUNE DE CORAY 29370 LIEUDIT CROAS AR BLÉON ET DE UN LOT SUR LA COMMUNE DE ROSPORDEN 29140 LOTISSEMENT LANCIEN3

Le MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2023 À 11 HEURES

Au palais de justice de QUIMPER

Lot 1 : 21 000,00 € (VINGT ET UN MILLE EUROS) avec faculté de baisse du quart puis du tiers de la mise à prix initiale.

LOT 2 : 1 200,00 € (MILLE DEUX CENT EUROS) avec faculté de baisse du quart puis du tiers de la mise à prix initiale.

LOT 3 : 1 200,00 € (MILLE DEUX CENT EUROS) avec faculté de baisse du quart puis du tiers de la mise à prix initiale.

LOT 4 : 36 000,00 € (TRENTE SIX MILLE EUROS) avec faculté de baisse du quart puis du tiers de la mise à prix initiale.

Sur la commune de CORAY 29370 lieudit Croas Ar Bléon :

LOT 1 : Parcelles à bâtir cadastrées section n° D 1147 et n° D 1149 d'une surface de 727 m2 et parcelle cadastrée section D n° 1125 grevée d'un droit de passage en tous temps et pour tous usages, au profit de l'immeuble cadastré sous le N° D 1127. Elle servira également d'accès à la future construction sur les parcelles D1147 et D1149.

LOT 2 : Parcelles inconstructibles cadastrées section D n° 1148, section D n° 1150 et section D n° 115, d'une surface totale de 1260 m2. Les parcelles D 1148, 1150 et 1151 qui supportent deux constructions inachevées, sont devenues inconstructibles et la construction existante ne peut pas être régularisée par un nouveau permis de construire, la date de validité du permis d'origine étant dépassée.

LOT 3 : Parcelle inconstructible cadastrée section D n° 1152 d'une surface de 1223 m2. Cette parcelle qui supporte une construction inachevée, est devenue inconstructible et la construction existante ne peut pas être régularisée par un nouveau permis de construire, la date de validité du permis d'origine étant dépassée.

Sur la commune de ROSPORDEN 29140 lotissement LANCIEN3 :

LOT 4 :

Une maison cadastrée section B n° 2241 et n° 2244, située dans un lotissement dit "LANCIEN3" lot N° 1, sur une parcelle d'une surface de 937 m2. Elle n'est pas terminée mais simplement hors eau, hors d'air. Il conviendra de redéposer une demande de permis construire, celui d'origine étant périmé.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de QUIMPER, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Les conditions de la vente peuvent être consultées au greffe du juge de l'Exécution du tribunal Judiciaire de QUIMPER, au cabinet de l'avocat poursuivant, SELARL BALK-NICOLAS 3 rue Vis 29000 QUIMPER 02 98 55 00 55 ou du plaidant SELARL GPS AVOCATS 62 avenue Sadi Carnot 26000 VALENCE 04 75 42 08 04 / cabinetvalence@gpsavocats.com

CONSIGNATION

Toute personne intéressée devra remettre au Conseil de son choix un chèque de banque établi à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant avec un minimum de 3 000,00 € de la mise à prix ou une caution bancaire irrévocable.